



Changement de poste suite depart retraite d'un collegue

Par **fragis**, le **18/09/2014** à **11:17**

Bonjour

je suis salarié d'une PME et suis titulaire d'un poste A (conducteur de machine) avec le coefficient correspondant

Depuis 10 ans j'occupe un autre poste B mais mon employeur suite a un départ en retraite veut me réintégrer au poste A, mais moi je ne le souhaite pas

Puis je refuser?

Peut il me baisser mon coeff (me mettre celui qui correspond au poste B un peu moins élevé)?

Suis je obligé d'accepter?

merci de vos conseils

sinceres salutations

Par **moisse**, le **18/09/2014** à **19:15**

Bonsoir,

a) oui

b) pas sans votre accord. Attention la proposition doit être faite par écrit et indiquer, le cas échéant, que l'absence de réponse sous 30 jours vaut ACCEPTATION, si c'est un critère économique qui justifie ce changement

Voir ci-dessus.

Un refus en soit ne peut constituer un motif de licenciement pas plus que de sanction.

Mais par contre déboucher tout de même sur un licenciement, charge à l'employeur de prouver la nature économique de la situation.

Par **fragis**, le **18/09/2014** à **22:33**

merci pour votre reponse rapide, je peux donc rester a mon poste B malgré que je sois rémunérer au salaire du poste A ? (je précise que lorsque j'ai intégré le poste B il y a 10 ans mon employeur n'a pas modifier mon intitulé de poste si on se refere a mes fiches de salaire j'occupe toujours A)est ce que cela pose un probleme? merci cordialement

Par **moisse**, le **21/09/2014** à **12:26**

Bonjour,

Vous pouvez rester à vos risques et périls.

Si l'employeur démontre que le poste B va disparaître, vous aussi vous disparaîtrez puisque vous avez refusé un reclassement possible.